

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3463

présenté par

M. Sermier, Mme Lacroute, M. Leclerc, Mme Beauvais, M. Bazin, M. Menuel, Mme Dalloz,
M. Bony et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 26

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.